

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 36-04-25 | F

Code ACTES : 7.1

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZA PAS DU SOC » 2025 - PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 3 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 10 avril 2025 à partir de 18h00 à BRACH (Salle des fêtes). Après, appel des conseillers,

Étaient présents :

Avensan : Gaëlle POURTIER, Laurent PASCUAL. **Brach** : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER. **Castelnau-de-Médoc** : Éric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie LACOUR-BROUSSARD. **Le Porge** : Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES, Martial ZANINETTI. **Le Temple** : Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN. **Listrac-Médoc** : André LEMOUNEAU, Aurélie TEIXEIRA, Pascal MOREL, Sandra LEGRAND. **Moulis-en-Médoc** : Christian LAGARDE, Pascal Abel BODIN, Windy BATAILLEY. **Sainte-Hélène** : Lionel MONTILLAUD, Fabrice RICHARD, Gérard HURTEAU. **Salaunes** : Damien HOAREAU, Florence DUMONT. **Saumos** : Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Sylvie JALARIN à Lionel MONTILLAUD, Stéphane LECLAIR à Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie BEGAIN à Gaëlle POURTIER.

Excusés / Absents :

Jacques GOUIN, Patrick NURBEL.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M. PHOENIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles 5217-10-4 et 5217-10-5 ;

VU sa délibération n°18-03-25 en date du 20 mars 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe « ZA PAS DU SOC » ;

VU la délibération n°20-03-25 en date du 20 mars 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ;

VU la présentation détaillée du projet de budget annexe « ZA PAS DU SOC » au titre de l'exercice 2025 ;

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif ;

CONSIDÉRANT que les propositions de budget pour l'année 2025 ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail et d'échanges en commission thématique et en commission finances élargie au bureau communautaire notamment les 13 et 25 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que les enjeux financiers et la stratégie associée ont été rappelés lors du débat d'orientations budgétaires le 20 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que les maquettes budgétaires ont été transmises aux conseillers communautaires le 27 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le projet de zone d'activité économique du Pas du Soc 2 à Avensan constitue un équipement structurant pour le développement économique du territoire, actuellement en attente des autorisations environnementales nécessaires ;

Sur proposition de la Commission Finances élargie au Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget Annexe « ZA PAS DU SOC » pour l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025
011 : charges à caractère général	177 350,00 €
65 : charges de gestion courante	1,00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	554 933,13 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 570,00 €
TOTAL	734 854,13 €

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025
R002 : Excédent reporté	0,24 €
75 : produits de gestion courante	0,76 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	732 283,13 €
043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 570,00 €
TOTAL	734 854,13 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025
D001 : Déficit reporté	16 557,00 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	732 283,13 €
TOTAL	748 840,13 €

Recettes d'investissement	Budget primitif 2025
16 : Emprunts et dettes assimilés	193 907,00 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	554 933,13 €
TOTAL	748 840,13 €

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 3 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	27
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	30
dont procurations	3
contre	0
dont procurations	0
abstention	0
dont procurations	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

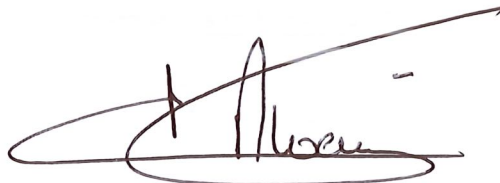
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Didier PHOENIX

